

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2011**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2011, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 4-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **21 février 2011, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 4-2011, soit l'agrandissement de la zone résidentielle Rd18 de façon à ce que cette dernière soit dorénavant formée des lots 4 094 633 et 4 094 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, et donc qu'elle englobe toute partie résiduaire de la zone publique Pa5. En conséquence, toute la zone Pa5 sera désormais régie par les prescriptions et normes applicables à la zone résidentielle Rd18.
4. Le périmètre des zones visées par la modification au règlement de zonage peut être sommairement décrit comme suit : situé au nord-est de la 1<sup>re</sup> rue Poiré et au sud-est du terrain de la Cathédrale. Il correspond en grande partie à l'ancien emplacement du Couvent.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 4-2011 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 4-2011 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 4-2011 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 28 janvier 2011.

Danielle Caron, OMA  
Greffière